Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20260429-DELIB1230426-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL

DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-trois avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :
M Philippe DAULY, Maire.
M Yves BRUNET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Thomas CHEVALIER, Adjoints.

Mme Manuella ABBÉ, M Jean-Baptiste CORDON, M Pascal FRENDO, M Pascal GODEST, Mme LE ROLLAND Florence, M Michel OLÉRON, Mme Sabrina VOISIN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS :
Mme Lydie RAMEZ donne procuration à M. Yves BRUNET,
Mme Nathalie JOSSELIN donne procuration à M Jean-Baptiste CORDON,
Mme FRATTINI Héloïse donne procuration à M Thomas CHEVALIER,
M Franck JOSSET donne procuration à M Philippe DAULY.

Secrétaire de séance : M Thomas CHEVALIER.

Délibération 1 OUVERTURE DES PLIS DES OFFRES POUR LA RÉFECTION DE LA COUVERTURE DE LA SALLE POLYVALENTE

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le jeudi 26 mars à 10h30 pour la réfection de la couverture du toit de la salle polyvalente.

Six entreprises ont répondu comme indiqué ci-dessous (montants HT) :

L'entreprise GUEGUEN de Lamballe pour un montant de pour l'offre de base 65 091.60 €, pour la variante 59 779.60 €. Apres l'analyse de l'architecte, l'offre est déclarée non conforme car incomplète (variantes non chiffrées et anormalement basse).

L'entreprise PAYOU de Saint Méen le Grand pour un montant de l'offre de base 83 523.34 €, pour la variante + 11 726.40 € et + 5 194.48 €. Après l'analyse de l'architecte et leur devis ajusté, l'offre est conforme avec un devis de base à 86 054.35 €, variante 1 à 10 302.60 € et variante 2 à 9 676.78 €.

L'entreprise ALDAMON de Corps-Nuds pour un montant de l'offre de base 128 768.60 €. Après l'analyse de l'architecte, au vu du prix largement au-dessus des autres, aussi bien en base que pour les variantes, l'entreprise n'est pas sollicitée plus avant.

L'entreprise CHOUX de Caulnes pour un montant de l'offre de base 104 819.10 €. Apres l'analyse de l'architecte, le devis ajusté conforme hors doute sur le poste 1.4.6, délai annoncé pour fin 2026.

L'entreprise BROCHARD de Saint-Malo pour un montant de l'offre de base 108 801.74 €, pour la variante 10 880.19 €. Apres l'analyse de l'architecte, le devis ajusté conforme hors nappe sous chéneau : jugé compliqué pour l'artisan.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20260429-DELIB1230426-DE

L'entreprise JARNOT de Saint Gilles pour un montant de l'offre de base 71 278,11€. Apres l'analyse de l'architecte, cette offre est déclarée non conforme (offre anormalement basse, entreprise interrogée conformément à la procédure, mais la réponse n'est pas adaptée à la procédure ni au RC).

Les conseillers municipaux, après délibération et à l'unanimité, acceptent de :

Valider la proposition de la commission en retenant l'entreprise PAYOU.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

D'autoriser les paiements par acompte.

Pour extrait conforme
le Maire
Philippe DAULY

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor

M Thomas CHEVALIER
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 27 04 2026
Le Maire

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor